CACES® R.489 Formation chariots à conducteur porté

Présentiel - Synchrone

Public Visé

Utilisateurs de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté- Caristes. Pour les candidats ayant moins de 18 ans se conformer aux dispositions réglementaires spécifiques. Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (services de prévention et de santé au travail).

Pré Requis

Savoir communiquer en français.

Objectifs professionnels

Conformément à l'entrée en vigueur de la R.489, la détention d'un CACES® R.489 atteste que le conducteur dispose des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité de la catégorie de chariots à conducteur porté concernée.

Objectifs opérationnels

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

1. Respecter la législation en cours
2. Assurer la maintenance de 1er niveau
3. Appliquer les règles générales de sécurité
4. Maitriser les savoir-faire pratiques
5. Appliquer les règles de sécurité propres et particulieres a l'utilisation des engins des catégories concernées

Contenu de formation

CONNAISSANCES GENERALES
Conditions à remplir pour exercer la profession de cariste
La réglementation en vigueur
La responsabilité pénale du conducteur
Prévention des risques professionnels : les acteurs internes et externes à l'entreprise
Point particulier sur la R.489 de la CNAM

TECHNOLOGIE DES CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS - STABILITE
Les différents types de chariots – Catégories et spécificités – Energie
Les principaux risques liés à l'utilisation du chariot
Les interdictions
Les organes du chariot élévateur
Les circuits hydrauliques
Les accessoires (pince, potence …)
La maintenance de premier niveau

STABILITE DES CHARIOTS DE MANUTENTION – ABAQUE DE CHARGES
Les conditions d'équilibre
Evaluation de la masse et détermination du centre de gravité
Positionnement de la charge sur le chariot

EXPLOITATION DES CHARIOTS DE MANUTENTION
La prise de poste, les vérifications et la mise en service
La conduite : circulation et manœuvres
Le stockage et le déstockage
Le gerbage
Le chargement et déchargement
Les manipulations spéciales et les manutentions de colis de marchandises dangereuses
Les accessoires et les modifications induites liées à leur utilisation, leur remisage, leur contrôle, leur entretien
Port et gestion des EPI

FIN DE POSTE – OPERATIONS D'ENTRETIEN QUOTIDIEN - MAINTENANCE
Les différents types de contrôle à effectuer par le conducteur
La gestion des anomalies et dysfonctionnements – Rendre compte

Version : R489-20250729

CACES® R.489 Formation chariots à conducteur porté

TESTS POUR OBTENTION DU CACES®
Selon unités de temps définies dans la R.489 :
▪ Tests d'évaluation des connaissances théoriques en salle pour 12 candidats maximum
▪ Tests d'évaluation des savoir-faire pratiques par catégories sur le terrain - 7UT maximum par candidat et par jour
conformément à l'annexe 3 A3/3 de la R.489
1 UT = 1 heure +/- 10 minutes

L'ensemble des épreuves est conforme au document de référence du dispositif CACES® en vigueur.

Méthodes et outils pédagogiques

Échange préformation de validation du positionnement, Confirmation du positionnement en début de formation par le formateur.
- Formation en Présentiel
- Modalités pédagogiques, moyens, outils utilisés pour favoriser l'engagement des bénéficiaires : alternance d'apports théoriques, d'échanges, d'apports individuels de chacun et retours d'expériences des participants
- Exercices pratiques en situation de travail : de 0 à 2 jours. La durée de la formation pratique se justifie par le niveau d'expérience du participant pour chaque catégorie de CACES® à présenter ; ce niveau d'expérience ayant été analysé lors du diagnostic préalable (échanges entre le demandeur et l'ASFO Adour)
- Matériel pédagogique : Les engins et terrain d'exercices conformes à la R.489
- Document remis aux stagiaires : Livret Conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté R.489 - Editeur : Ediser

Modalités d'évaluation

Questionnaire individuel de satisfaction et d'auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs en fin de formation
Moyens mobilisés pour mesurer les acquis du bénéficiaire en cours et/ou en fin de la formation :

Méthode interrogative, démonstrations, épreuves formatives. La validation des acquis est faite par le formateur en cours de formation. La validation formelle des acquis se fait via l'examen CACES® en fin de parcours.
- Formation certifiante :
En vue de l'obtention du CACES®, un test de connaissances théoriques et un test d'évaluation des savoir-faire pratique sont organisés, en fin de formation.
Pour que le CACES® soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.
La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention :
- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.
La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention :
- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués,
- et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences : Oui

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialiste du domaine et testeur habilité en R.489

Sanction formation

Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES®) pour les chariots automoteurs à conducteur porté conforme à la recommandation R.489.
En cas de non-réussite, l'ASFO Adour délivre au candidat une attestation précisant les compétences validées et non validées ainsi que le contenu et la durée de la formation adaptée qui lui permettra de se présenter à nouveau au test. En cas d'échec sur le test théorique ou pratique, le candidat garde le bénéfice de la partie réussie pendant un délai de 12 mois.
Attestation de formation
Formation certifiante : Matérialisation officielle de la certification par la délivrance du CACES® pour les stagiaires ayant réussi les épreuves certificatives dans leur intégralité. La seule présence du stagiaire tout au long de la formation ne garantit donc pas

ASFO ADOUR - Agence Saint Paul les Dax - 352 Rue Denis Papin - Village d'entreprises - 40990 Saint Paul les Dax
Tél. : 05.58.91.19.00 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.dax@asfo-adour.org - N° Siret : 782 099 675 000 38 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A
- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOPI N° 2401_CN_04160 – V.1 -

CACES® R.489 Formation chariots à conducteur porté

l'obtention du certificat CACES®.

Dates et lieux

Mont de Marsan en 2025 : 3 Jours (1er jour, 2ème jour et 3ème ou 4ème jour)
15 au 19 septembre / 13 au 16 octobre / 17 au 21 novembre / 15 au 18 décembre

Mont de Marsan en 2026 : 3 Jours (1er jour, 2ème jour et 3ème ou 4ème jour)
19 au 23 janvier / 23 au 27 février / 23 au 27 mars / 21 au 24 avril / 26 au 29 mai / 22 au 26 juin / 7 au 11 septembre / 5 au 9 octobre / 2 au 6 novembre / 14 au 18 décembre

Saint Paul les Dax en 2025 : 3 Jours (1er jour, 2ème jour et 3ème ou 4ème jour)
1er au 5 septembre / 22 au 25 septembre / 6 au 10 octobre / 20 au 22 octobre / 3 au 7 novembre / 24 au 27 novembre / 8 au 12 décembre / 17 au 19 décembre

Saint Paul les Dax en 2026 : 3 Jours (1er jour, 2ème jour et 3ème ou 4ème jour)
12 au 16 janvier / 2 au 6 février / 2 au 6 mars / 30 mars au 3 avril / 18 au 22 mai / 2 au 4 juin / 15 au 19 juin / 20 au 24 juillet / 31 août au 4 septembre / 28 septembre au 2 octobre / 13 au 16 octobre / 16 au 20 novembre / 7 au 11 décembre

Durée		Effectif		Tarifs	
21.00 Heures	3 Jours	De 1 à 6 Personnes		Inter (Par personne) :	535.00 € HT

Modalités d'entrée en formation

Contactez votre Centre ASFO Adour pour valider votre inscription après analyse de votre besoin et, le cas échéant, vérification des prérequis et du positionnement (niveau débutant, expérimenté, recyclage…).
Délais d'accès à la formation : Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

L'ASFO Adour peut proposer des aménagements (techniques, organisationnels et/ou pédagogiques) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.
Un référent Handicap est à votre disposition.
Le registre d'accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap est téléchargeable sur notre site Internet grâce au lien suivant :https://www.asfo-adour.org/nos-documents

Informations complementaires

Chiffres clés Qualité: Nombre de stagiaires et moyenne de satisfaction¡¡sur https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite
Formation certifiante : Taux d'obtention de la certification : sur https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite
Equivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : www.certificationprofessionnelle.fr / Recherche libre par certification
Possibilités de financement : Informations générales et contacts dédiés selon votre statut en contactant votre Centre ASFO Adour et sur https://www.asfo-adour.org/information-formation
Règlement intérieur téléchargeable sur https://www.asfo-adour.org/nos-documents . L'entrée en formation vaut acceptation de celui-ci par le stagiaire.
Coordonnées et plan d'accès des Centres ASFO Adour disponibles sur https://www.asfo-adour.org/nous-contacter
Déclaration d'Activité ASFO Adour enregistrée sous le numéro 72 40 00003 40. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

ASFO ADOUR - Agence Saint Paul les Dax - 352 Rue Denis Papin - Village d'entreprises - 40990 Saint Paul les Dax
Tél. : 05.58.91.19.00 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.dax@asfo-adour.org - N° Siret : 782 099 675 000 38 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A
- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOPI N° 2401_CN_04160 – V.1 -

CACES® R.489 Formation chariots à conducteur porté

Contactez-nous !

Christine DESBIEYS
Conseiller en Formation

Tél. : 0558911900
Mail : christine.desbieys@asfo-adour.org

Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : voir descriptif détaillé ci-dessous

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences
Certificateur : INRS Date de décision : 31/10/2024 Date d'échéance de l'enregistrement : 31/10/2029 - Formation éligible au CPF N° de fiches pour le CPF : RS6866 pour la catégorie 1A, RS6867 pour la catégorie 1B, RS6869 pour la catégorie 3, RS6871 pour la catégorie 4, RS6870 pour la catégorie 5, RS6872 pour la catégorie 6, RS6873 pour la catégorie 7

ASFO ADOUR - Agence Saint Paul les Dax - 352 Rue Denis Papin - Village d'entreprises - 40990 Saint Paul les Dax
Tél. : 05.58.91.19.00 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.dax@asfo-adour.org - N° Siret : 782 099 675 000 38 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A
- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOPI N° 2401_CN_04160 – V.1 -